

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 – 18h00

L'an deux mil vingt-et-un, le premier juillet, à dix-huit heures le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Manneville la Goupil, sous la présidence de M. Lionel NICAUD, Président.

Nombre de délégués municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du comité syndical : 22/06/2021

PRESENTS : M. NICAUD, Président

Mme CARPENTIER (arrivée à 18h09), Mme BOUDEELE-VALLEZ, Mme LECOURT,
Mme SEMENT, Mme PESTEL-KERIVEL, délégués titulaires
M. SOLINAS, M. HENRI, délégués suppléants

ABSENTS : M. FLEURY, M. JEZEQUEL, Mme LELIEVRE, Mme VAH, délégués titulaires
excusés

Mme HERRIER, M. LE ROLLAND, Mme DENIS-MESPLES, délégués suppléants excusés

Mme PESTEL-KERIVEL a été élue secrétaire.

1/ Procès-verbal de la séance du 14/06/2021

Mme Pestel-Kerivel souhaite faire 2 remarques :

- Interruption de la séance du 14/06 liée à la sortie de la salle de M. Nicaud, M. Jézéquel et M. Fleury. M. Nicaud tient à préciser que cette interruption fait suite au refus de Mme Pestel-Kerivel de faire entrer M. et Mme Leroy pour qu'ils assistent à la séance du fait des mesures sanitaires liées au COVID (les mesures préfectorales du 9 juin 2021 précisait que le public pouvait de nouveau assister aux séances des assemblées délibérantes mais les élus n'en avaient pas encore pris connaissance)
- L'augmentation du prix du repas par le prestataire (0.18€) sera supportée par les parents à hauteur de 0.10 € (augmentation du prix du tarif cantine). Les 8 centimes restants seront pris sur le budget du SIVOS.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Plan de relance numérique

Monsieur le Président informe l'assemblée que la candidature du SIVOS a été retenue pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le montant attribué au SIVOS est :

	Volet équipement	Volet ressources numériques
Montant de la dépense prévisionnelle (TTC)	17 500 €	2 600 €
Montant de la subvention allouée	12 250 €	1 300 €

Il convient maintenant de signer la convention.

4 devis ont été demandés et envoyés aux membres du SIVOS sur la base de :

- 5 écrans numériques interactifs (ENI)
- 6 PC portables (5 pour les classes et 1 pour la direction)
- 16 tablettes avec coques, sacoques de transport et station de chargement

- Configuration et installation

Compte tenu du montant des devis, il a été demandé aux enseignantes de revoir leurs besoins. Afin de s'approcher au plus près du montant prévisionnel de la dépense (17 500 € TTC), les enseignantes proposent :

- 5 écrans numériques interactifs (ENI)
- 5 PC portables (5 pour les classes) – suppression du PC de direction
- 10 tablettes avec coques, sacoches de transport et station de chargement (au lieu de 16)
- Configuration et installation

Il sera donc demandé aux 4 sociétés d'actualiser leur devis.

La dépense pourrait être alors d'environ 18 000 € TTC.

Le reste à charge pour le SIVOS serait donc de $18\,000 - 12\,250 = 5\,750$ €

Le budget encore disponible en investissement à ce jour est d'environ 8 200 €. Monsieur le Président souhaite ne pas démunir le SIVOS de l'ensemble de ce solde (pour d'éventuels remplacements de matériel) et propose de demander une participation supplémentaire aux 4 communes qui serait au maximum de 1500 € pour Manneville la Goupil et 500 € pour chacune des 3 autres communes (Bornambusc, Houquetot et Virville)

M. le Président donne lecture d'un mail de la mairie de Virville :

En ce qui concerne, les points relance numérique et travaux du réfectoire, et autres dépenses qui pourraient survenir, la position unanime du Conseil Municipal du 27 février est la suivante " refus systématique d'une quelconque augmentation de notre participation au Sivos" et ce, durant toute la durée de ce mandat.

Cette décision sera confirmée par une délibération.

La commune de virville fait l'objet depuis 3 ans d'un rappel de la Trésorerie de Fécamp, car le budget est dans le rouge, à cause notamment de la participation au Sivos qui nous ampute 30 % de notre budget et ce pour une trentaine d'enfants.

Conséquemment, nous sommes plus que limités pour entreprendre des projets communaux à destination de nos administrés.

M. le Président explique qu'il a bien conscience que les 4 communes qui composent le SIVOS peuvent avoir des difficultés financières et que c'est pour cela qu'il a demandé aux enseignantes de revoir leurs besoins.

Mme Boudeele-Vallez demande si l'association Ribambelle envisage d'offrir du matériel à l'école cette année. Compte tenu du contexte sanitaire, l'association n'a pas pu faire de manifestation cette année et ne pourra donc pas faire de don à l'école.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention
- D'engager les dépenses liées à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – plan de relance
- D'accepter la participation supplémentaire qui sera demandée aux 4 communes qui serait au maximum de 1500 € pour Manneville la Goupil et 500 € pour chacune des 3 autres communes (Bornambusc, Houquetot et Virville). Le montant définitif sera établi au vu des devis actualisés.

3/ Questions diverses

- A. Réduction du bruit à la cantine :
Devis pour installation et pose par une société : environ 6000 € TTC
Devis pour achat des dalles de plafond : environ 1600 € TTC (posées par l'employé du SIVOS)
Un mail a été envoyé à la Préfecture et au Département pour savoir si cette dépense pourrait être subventionnée

- B. M. Solinas indique qu'il a été interpellé par Stéphanie Kerbarh, députée, et Denis Merville, conseiller départemental, à propos de la demande de dérogation de la famille Leroy du Parc d'Anxtot. Il leur a indiqué la position du SIVOS

- C. M. Nicaud propose qu'une réunion d'orientation budgétaire pluriannuelle soit organisée avec le Maire et les adjoints des 4 communes ainsi qu'avec la Trésorerie de Fécamp vers le mois de septembre. Il sera demandé à la trésorerie une étude rétrospective des finances du SIVOS.

La séance est levée à 19 heures.